



I-ENS

Institut de l'École normale supérieure

LOI SAPIN II – LES ENTREPRISES FRANÇAISES FACE AUX NOUVEAUX DEFIS DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

(Septembre – décembre 2017)

8 séances, de 19h à 22h, à l'École normale supérieure – Paris 5^{ème}

Destiné à combler le retard français en matière de lutte contre la corruption transnationale, le volet anti-corruption de la loi Sapin 2 impose aux entreprises françaises de plus de 500 salariés et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires le renforcement et, parfois, la création, à bref délai, d'une fonction interne "compliance" et d'un programme de conformité, dont le périmètre et les enjeux dépassent le seul domaine de la corruption.

Cette évolution française s'inscrit dans un mouvement plus large de lutte contre la délinquance économique et financière à l'échelle mondiale, dont les Etats-Unis ont jusqu'ici été les champions, avec des conséquences parfois très lourdes pour les entreprises françaises.

Ces dernières sont entrées dans une ère nouvelle, où le souci de l'éthique et plus largement de la responsabilité sociale demeure à l'évidence essentiel mais n'est plus un garde-fou suffisant. Confrontées aux législations anglo-saxonnes (FCPA aux Etats-Unis, UK Bribery Act au Royaume-Uni) ou internationales, les entreprises françaises doivent désormais opérer dans un cadre juridique interne renouvelé, articulant prévention, surveillance et répression de la corruption.

Avec le concours de quelques uns des meilleurs experts du sujet, ce séminaire de formation analysera les implications concrètes de ces évolutions pour les entreprises et pour les collectivités au regard des nouvelles normes françaises et des attentes des autorités internationales de régulation.

Il examinera également à quelles conditions le nouveau dispositif anti-corruption français est susceptible de réduire l'exposition de nos entreprises à l'application extraterritoriale du droit américain ou britannique.

Au fil de huit séances de travail en soirée réparties sur un trimestre, le séminaire offrira à une quinzaine de décideurs des secteur privé et public l'occasion de prendre toute la mesure des changements qui vont affecter leurs organisations et de s'y préparer concrètement.

En dialoguant en petit comité avec d'éminents spécialistes et avec leurs pairs, ils élargiront également leur compréhension des principes qui fondent le vaste mouvement des sociétés contemporaines vers plus de transparence.

PROGRAMME

- Séance 1
(13 septembre) **Ouverture** : Intentions du séminaire – Méthode de travail – Tour de table
Les enjeux économiques et politiques de la corruption dans le monde *Marc-André Feffer*
Panorama de la corruption – Quels sont les effets pour les entreprises de l'inscription durable de la corruption dans le paysage économique et politique mondial ?
- Séance 2
(20 septembre) **La montée en puissance du risque juridique fraude et corruption, des États-Unis aux pays émergents** *Nicola Bonucci*
Comment les évolutions majeures induites par le FCPA de 1977 et la Convention OCDE de 1997 redéfinissent-elles le champ des risques fraude et corruption pour les entreprises ?
- Séance 3
(4 octobre) **La loi Sapin II : un changement de paradigme ?** *Robert Gelli*
Analyse d'un dispositif anti-corruption novateur articulant en droit français prévention, répression et surveillance et reconfigurant les rôles respectifs des entreprises et autorités de poursuite.
- Séance 4
(11 octobre) **Programmes de conformité et lanceurs d'alerte : implications pour les entreprises** *Emmanuel Breen et Antoinette Gutierrez-Crespin*
Exploration de la notion de programme de conformité anti-corruption introduite par la loi Sapin II – Comment faire face concrètement à l'obligation de mise en œuvre (devenue effective depuis le 1^{er} juin 2017) ?
- Séance 5
(18 octobre) **Nouveaux horizons de la responsabilité des dirigeants** *Francis Wolff*
Responsabilité collective, responsabilité en l'absence de faute... Comment se transforme le concept de responsabilité ? Avec quelles conséquences pour les dirigeants ?
- Séance 6
(8 novembre) **Négocier et coopérer avec les autorités : la convention judiciaire d'intérêt public** *Laurent Cohen-Tanugi*
Comprendre les ressorts d'une nouvelle forme de transaction pénale inspirée des législations anglo-saxonnes qui renouvelle substantiellement la relation entre entreprises et autorités de poursuite.
- Séance 7
(20 novembre) **La loi Sapin II protégera-t-elle les entreprises françaises contre l'application extraterritoriale des droits étrangers ?** *Charles E. Duross (sous réserve)*
Comment s'articuleront les souverainetés pénales dans le contexte de la globalisation économique, à partir notamment de la question de l'application extraterritoriale du droit américain ?
- Séance 8
(6 décembre) **Comment conduire le changement ?** *Laurent Cohen-Tanugi et Emmanuel Breen*
Conclusions et synthèse du séminaire sous la conduite des deux animateurs de la séance, et témoignage de dirigeants.

INTERVENANTS

Marc-André Feffer

Administrateur, Transparency International France

Nicola Bonucci

Directeur juridique de l'OCDE

Robert Gelli

Procureur général à Aix-en-Provence. Jusqu'en avril 2017, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces au Ministère de la Justice

Emmanuel Breen

Avocat et maître de conférences à Sorbonne Universités, co-directeur du DU « Compliance officer » à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

Antoinette Gutierrez-Crespin

Associée, Ernst & Young

Francis Wolff

Professeur de philosophie à l'ENS

Laurent Cohen-Tanugi

Avocat aux barreaux de Paris et New-York, Independent Corporate Monitor FCPA

Charles E. Duross

Avocat, ancien directeur-adjoint de la direction des fraudes au Département de la Justice des Etats-Unis.

Les séances ont lieu de 19h à 22h

A l'École normale supérieure, 45 rue d'Ulm et 60 bis rue Gay Lussac, Paris 5^{ème}

La participation à l'ensemble du cycle, composé de 8 séances de 3h, est de **5 800€ HT**, soit 6 960€ TTC par personne. Elle comprend les frais d'inscription, de restauration et de documentation.

Le nombre de participants est limité à 15.

Le règlement est à faire parvenir à l'**Institut de l'École normale supérieure (I-ENS)**,

Pour toute information, contacter Carmelina de Pablo : institut@ens.fr ≈ tél : 01 46 33 67 14 et 07 82 70 83 60

L'Institut de l'École normale supérieure

L'Institut de l'École normale supérieure propose à des cadres dirigeants des secteurs privé et public de mettre en perspective leur pratique professionnelle et d'élargir le champ de leur réflexion lors de séries de rencontres avec des praticiens et des chercheurs de haut niveau.

C'est une association loi de 1901 dont les adhérents sont des groupes tels que Airbus, La Caisse des Dépôts, LVMH, Lagardère, L'Oréal, des banques comme la Société générale ou Lazard Frères, des sociétés d'investissement comme Euris.

On y rencontre des philosophes et des mathématiciens, des hauts fonctionnaires, des ingénieurs et des historiens, des juristes et des politologues : regards et savoirs croisés, clés de compréhension se combinant, au fil des séminaires proposés, à l'expérience vécue des participants, qui sont généralement des cadres dirigeants chargés de gérer le présent mais aussi d'imaginer l'avenir de leurs organisations et de contribuer en préparant les grandes évolutions.

Ne visant aucunement à enseigner des techniques de management, l'Institut déploie son offre de formation dans les domaines où l'approfondissement de la réflexion et de la culture personnelles des dirigeants ne peut être dissocié du développement de leurs compétences professionnelles.

La conviction de ses animateurs est que l'apport des sciences et des humanités est plus que jamais essentiel pour préparer les décideurs à appréhender la complexité du monde qui vient.

* * * * *

Plus généralement, l'Institut de l'École normale supérieure est une association dont la vocation est de tisser des liens entre les entreprises et la recherche universitaire, particulièrement celle qui s'effectue au sein de son École. Le budget de l'Institut est alimenté par les cotisations de ses membres et par le paiement des prestations qu'il fournit. Ne recevant aucune subvention, il est parfaitement indépendant.

Président : Dominique D'Hinnin

Vice-présidents : Marc Mézard,
Directeur de l'École normale supérieure

Olivier Sorba

Trésorier : Jean Michel Mangeot

Directeur : Pierre Cohen-Tanugi